

Notre charte

1. Historique

La Société Suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie (SSOS) est le fruit de l'initiative de spécialistes issus des quatre Cliniques universitaires de médecine dentaire (Bâle, Berne, Genève, Zurich) qui ont décidé en 1999 de créer une nouvelle société de spécialité consacrée à la chirurgie dentaire. L'objectif de la fondation de cette société consistait à établir un titre officiel de médecin-dentiste spécialisé en « chirurgie orale » que l'on retrouvait alors déjà dans la plupart des pays européens. L'accent avait alors été mis sur la constitution d'un programme de formation postgrade structuré destiné à l'obtention d'un titre de médecin-dentiste spécialiste reconnu au niveau européen. La chirurgie orale est une discipline à part entière de la médecine dentaire et le médecin-dentiste spécialisé en chirurgie orale est donc un spécialiste dans ce domaine qui est une sous-spécialité de la médecine dentaire au même titre que l'orthodontie. Notre société de spécialité s'est aussi fixée pour objectif de promouvoir la relève clinique et scientifique et de préserver la qualité de manière durable dans cette discipline.

2. Définitions

La chirurgie orale recouvre la prévention, le diagnostic, le traitement et le suivi de maladies affectant la mâchoire et la muqueuse buccale. Cette discipline recouvre les sous-spécialités suivantes :

- La **chirurgie dento-alvéolaire** est dédiée aux interventions réalisées en mode ambulatoire dans la cavité buccale et concerne l'extraction de dents ne pouvant pas être conservées ainsi que le traitement de dents incluses/enclavées ou d'altérations pathologiques de la mâchoire.
- La **stomatologie** est dédiée à la prévention, au diagnostic, au dépistage précoce, au traitement et au suivi d'altérations de la muqueuse buccale et de lésions précancéreuses. Le traitement comprend les biopsies ou les extractions chirurgicales d'éléments affectés par une pathologie.
- La **radiologie dento-maxillofaciale** sert à l'affichage et au diagnostic d'altérations pathologiques dans le domaine dentaire et maxillaire. Elle va de la prise de clichés de film dentaire classique à celle de clichés en couches panoramiques en passant par les procédés d'imagerie en 3 dimensions comme la tomographie volumique numérique.
- La **traumatologie dentaire** recouvre les soins aigus de lésions dentaires, osseuses et des tissus mous immédiatement suite à un accident ainsi que le traitement de dommages indirects et la prévention d'autres accidents dentaires.
- La chirurgie **dentaire conservatrice** est dédiée aux options chirurgicales de conservation d'une dent et s'étend de la chirurgie apicale à la transplantation dentaire.

- Le domaine de la **chirurgie implantaire** s'étend du remplacement de dents manquantes aux ancrages orthodontiques temporaires. C'est dans ce cadre qu'il est souvent nécessaire de procéder à des corrections de déficits osseux et de tissus mous.
- La prise en charge de **patients à risque** comprend la prévention, le diagnostic, le traitement ainsi que le suivi de patients dont l'état est compromis d'un point de vue médical et concerne aussi les patients qui ne peuvent pas être traités en mode ambulatoire / dans le cadre d'une anesthésie locale. Cette dernière a lieu en coopération étroite avec les différentes disciplines médicales (cf. point 5).

3. **Besoins et degré de couverture en Suisse**

Les besoins de la population sont actuellement couverts par les médecins-dentistes spécialisés en chirurgie orale ayant bénéficié d'une formation postgrade en Suisse depuis 2001. L'évolution démographique de la société et des confrères exige le maintien des capacités actuelles d'organismes de formation postgrade existants et accrédités. La féminisation toujours plus importante du métier, l'augmentation de la population et une hausse du nombre de patients à risque sont susceptibles d'exiger à l'avenir des ressources supplémentaires.

4. **État des lieux**

4.1. **Clinique**

La chirurgie orale recouvre la prévention, le diagnostic, le traitement et le suivi de maladies affectant la mâchoire et la **muqueuse** buccale. Veuillez vous reporter au point 2 pour obtenir une énumération détaillée des sous-spécialités.

4.2. **Formation continue et postgrade, politique de promotion de la relève**

La formation postgrade dure en principe trois ans à temps plein. Elle a lieu auprès d'un organisme de formation postgrade accrédité avec des responsables de programme reconnus et suit un programme défini (cf. règlement SSO de la formation postgrade 2005, version remaniée valable à partir du 1er septembre 2013). L'évaluation de la reconnaissance de périodes de formation postgrade étrangères incombe au bureau pour la formation postgrade BZW (art. 17 du règlement SSO de la formation postgrade).

Le programme de formation postgrade sanctionnée par un titre de médecin-dentiste spécialisé en chirurgie orale regroupe d'une part le diagnostic clinique et radiologique et d'autre part la prévention de pathologies oro-faciales. Il recouvre aussi des concepts de traitement conservatoires et opératoires dans les spécialités de la stomatologie, de la traumatologie, de la chirurgie dentaire conservatrice, de la chirurgie dento-alvéolaire et de l'implantologie, ainsi que leur suivi correspondant. Veuillez-vous reporter au point 2 pour obtenir une liste détaillée.

La chirurgie orale est la seule spécialité de médecin-dentiste automatiquement reconnue dans l'UE en plus de l'orthodontie. La chirurgie orale est intégrée à un concept de prise en charge de médecine dentaire synoptique au sein des cabinets dentaires, des centres de soins ou des cliniques universitaires, ce qui permet une coopération étroite avec des spécialistes d'autres disciplines de médecine dentaire allant de la pédodontie à la gérodonologie. La chirurgie orale fait donc partie intégrante d'une formation au métier de médecin-dentiste, ainsi qu'à sa formation continue et postgrade. Il convient de préserver ces structures notamment au niveau universitaire.

La politique de promotion de la relève de la Société suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie assure la formation postgrade de futurs médecins-dentistes spécialistes et permet ainsi de couvrir le besoin de prise en charge durable et de qualité de la population. La Société promeut aussi la relève scientifique et la recherche dans ce domaine.

4.3. Société de spécialité actuelle : Société Suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie (SSOS)

Depuis sa fondation, la SSOS a constituée de 1999 à fin 2005 une société de spécialité rattachée à la Société Suisse d'Odontostomatologie (SSO) et est depuis le 1er janvier 2006 une société de spécialité reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La SSOS compte actuellement plus de 300 membres, dont environ la moitié sont des médecins-dentistes spécialistes. Depuis l'introduction du titre de médecin-dentiste spécialiste en Suisse en 2001, la SSOS a formé 67 spécialistes (à la fin 2015).

L'objectif de notre société de spécialité est la promotion de la qualité en chirurgie orale et en stomatologie dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la formation postgrade et de la formation continue.

La SSOS organise chaque année un symposium ainsi que des formations postgrades pour les médecins-dentistes autour de thèmes actuels afin de respecter l'obligation de perfectionnement dont font l'objet les médecins-dentistes spécialistes en Suisse.

5. Coopération avec d'autres disciplines

La chirurgie orale soutient et entretient une coopération interdisciplinaire étroite avec toutes les spécialités de la médecine dentaire et presque toutes les disciplines médicales. Une coopération **médicale** étroite est requise, non seulement dans la chirurgie dento-alvéolaire, la stomatologie, la radiologie dento-maxillofaciale, la traumatologie dentaire, la chirurgie dentaire conservatrice et la chirurgie implantaire, mais aussi dans le cadre de la prise en charge de patients à risque. Cela comprend notamment la dermatologie, la médecine interne, la (radio-)oncologie, la cardiologie, la pathologie, la rhumatologie, la pédiatrie, la médecine de

transplantation, l'hématologie, l'orthopédie, la neurologie, l'infectiologie, l'oto-rhino-laryngologie, la gynécologie et la chirurgie maxillo-faciale.

6. Recherche

La Société suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie soutient activement la recherche fondamentale ainsi que la recherche translationnelle et clinique dans les domaines clés de la chirurgie orale (cf. point 2.).

C'est à cette fin que de jeunes chercheurs ou des projets de recherche sont récompensés à l'occasion du Congrès annuel suite à un concours et bénéficient d'un appui financier.

7. Perspectives

La Société suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie a atteint son premier objectif intermédiaire au cours de ces 15 dernières années. Elle s'attachera à l'avenir à accompagner les évolutions de la structure démographique ainsi que la numérisation toujours plus importante et les innovations médicales. La SSOS veillera aussi à garantir l'existence d'une formation postgrade en chirurgie orale durable et de haute qualité.